



Préavis n° 7 / 2023

## RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

### AU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la demande d'un crédit d'étude en vue de l'aménagement de nouveaux équipements de sports et de loisirs sur le site du Belvédère surplombant la parcelle communale n° 310 –  
Demande de crédit de CHF 50'000.00 TTC

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Objet du présent préavis**

Le présent préavis municipal vise à solliciter du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 50'000.00 TTC en vue de l'aménagement de nouveaux équipements de sports et de loisirs sur le site du Belvédère.

Le crédit ainsi sollicité vise à couvrir les honoraires d'architectes et autres frais annexes pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet définitif, l'établissement de la demande d'autorisation de construire et sa mise à l'enquête publique ainsi que l'appel d'offres jusqu'aux soumissions rentrées.

Le crédit nécessaire à la réalisation du projet sera sollicité du Conseil communal dans le cadre d'un second préavis.

## **2. Contexte**

Il y a une trentaine d'année, la Commune de Jouxens-Mézery a aménagé une zone sportive, sur le haut du village en l'équipant d'un terrain multisport (ex. football, basketball, volleyball) et d'un terrain de football naturel. Idéalement placé sur le haut du village, à proximité de la vie scolaire et enfantine, l'endroit est relevé comme un atout par les habitants, car il offre un plan de vue dégagé sur le Léman. Il bénéficie en outre d'un ombrage naturel le long du cordon boisé qui le borde.

Ses utilisateurs sont des enfants et des jeunes du village, parfois accompagnés d'un parent, et des jeunes adultes des villages voisins. La société sportive de Jouxens-Mézery ainsi que les enseignantes du collège de Jouxens-Mézery l'utilisent également durant les beaux jours pour leurs entraînements récréatifs et sportifs respectifs. Le personnel et les enfants des Navires s'y rendent parfois, sur demande des enfants.

Cependant, les deux terrains existants ne répondent aux besoins que d'une partie de la population. La nécessité d'y aménager de nouvelles infrastructures sportives et de détente, afin d'en augmenter l'attractivité avait déjà été évoquée dans le Plan directeur communal et est également ressortie lors de l'atelier participatif sur la zone centre du village réalisé en septembre 2021 ainsi que dans le cadre de l'enquête en ligne menée en mars 2022 sur les infrastructures sportives et de loisirs en libre accès. Le rapport du 16 mai 2022 des Commissions d'urbanisme du Conseil communal et de la Municipalité au sujet de la présentation des résultats de l'étude participative relève également l'importance d'améliorer les infrastructures sportives, afin de renforcer la centralité villageoise.

Pour répondre à ces attentes, la Municipalité a formé un groupe de travail avec un représentant de la société sportive, un représentant du groupe de pétanque ainsi qu'un père de famille résidant sur la Commune, afin de préciser les besoins, possibilités et contraintes en matière d'aménagements sportifs et de loisirs sur le site du Belvédère. Elle a ensuite demandé à deux entreprises reconnues dans le domaine de l'aménagement de zones sportives et de loisirs d'esquisser des propositions d'aménagement et d'estimer les coûts de leur réalisation. Elle a présenté ces esquisses aux Commissions d'urbanisme le 31 octobre 2022, qui l'ont invitée à poursuivre ses démarches en vue de développer la zone sportive sur le Belvédère.

Durant l'automne 2022, la Municipalité a en outre participé à un appel à projets lancé par Unisanté pour la promotion de la santé dans les communes vaudoises, dans l'espoir d'obtenir un soutien financier pour la réalisation d'une partie des nouvelles installations. Le dossier de la Commune n'ayant malheureusement pas été retenu, la Municipalité a poursuivi ses études afin d'affiner ses intentions. Dans cette perspective, elle a saisi l'occasion offerte par une commune voisine de lui louer un pumptrack mobile durant les mois de mai et juin 2023, pour tester l'attractivité d'une telle installation. Si les retours des enfants ont été positifs, la justification d'un tel équipement fixe dans une petite commune n'est pas aisée. Il semble en effet que l'attractivité d'un tel équipement pourrait se reporter sur des utilisateurs extérieurs à la Commune. Une solution alternative sera néanmoins proposée. Enfin, deux nouveaux terrains de pétanque, ainsi qu'un premier cheminement ont été aménagés sur le Belvédère, afin de répondre à une demande de longue date des utilisateurs du terrain de pétanque sis à côté de l'école (l'extension de ce dernier n'ayant pas été jugée opportune en raison des futurs projets de construction scolaire).

### **3. Objectifs et contours principaux du projet**

Conformément aux résultats de l'étude participative relative à la zone centre du village, il s'agit d'aménager et de rendre plus accessible l'esplanade, appelée Belvédère, pour créer un espace de rencontre et de loisirs offrant à un public plus large la possibilité de s'entraîner, bouger, se rencontrer et se détendre. L'objectif ultime étant de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle (cf. plan directeur communal 2021) et de promouvoir la santé par le mouvement.

Afin de répondre à ces enjeux et au vu des résultats du questionnaire en ligne sur les besoins et attentes de la population en matière d'équipements sportifs et de loisirs, des discussions menées au sein du groupe de travail et avec les Commissions, des recommandations et propositions des différents prestataires sollicités, la Municipalité estime opportun d'aménager sur le site du Belvédère :

- i. de nouveaux équipements sportifs, tels que : un parcours vita/d'entraînement avec des modules d'exercices, une piste cyclable permettant d'entraîner l'habileté, des tables de ping-pong et un élément de grimpe pour enfants ;
- ii. des équipements de confort, tels que : une fontaine à eau potable, un système d'arrosage automatique, de l'ombrage naturel et/ou artificiel, un cheminement d'accès facile depuis le chemin de Beau-Cèdre (poussette et personnes à mobilité réduite), des tables et des bancs, un parc vélo, de l'éclairage sur le cheminement d'accès depuis le LEB ;
- iii. un cabanon/buvette pour les sociétés (sport, pétanque) avec électricité, eau et zone sanitaire.

### **4. Calendrier prévisionnel**

En cas d'acceptation du présent préavis, la Municipalité confiera à un bureau d'architectes spécialisé le soin de préciser le programme susmentionné et de projeter l'implantation des nouveaux équipements, en veillant à les intégrer au mieux avec les éléments déjà existants sur le site du Belvédère et à ne pas entraver le développement futur du site en contre-bas du Pâquis, destiné à accueillir à moyen terme un nouveau bâtiment à affectation mixte.

Après validation par la Municipalité de l'avant-projet à la fin du mois d'octobre, ledit bureau d'architecte établira les plans détaillés du projet définitif en vue de la mise à l'enquête publique ainsi que le cahier des charges d'appel d'offres, prévus au mois de décembre de cette année.

Le préavis municipal relatif à la demande de crédit de construction, établi sur la base des soumissions rentrées, sera en principe soumis à l'approbation du Conseil communal au mois de mars 2024, de manière à ce que les travaux débutent avant l'été.

## 5. Coûts

Deux bureaux d'architectes ainsi que deux prestataires spécialisés dans la réalisation de zones sportives et de loisirs ont été contactés pour estimer le coût de réalisation du projet. Selon leur estimation, qualifiée de plutôt large, ce coût s'élèverait à CHF 800'000.- TTC, dont à déduire les subventions attendues du Fonds du sport vaudois (en principe 30% des infrastructures sportives à proprement parler, à l'exclusion des installations non indispensables à la pratique du sport telles que buvette, cheminements d'accès, etc.).

Sur la base du coût estimatif de l'ouvrage, les deux bureaux d'architectes susmentionnés ont été appelés à établir une offre pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet définitif, l'établissement de la demande d'autorisation de construire et sa mise à l'enquête publique. Selon l'offre la plus économique, et également la plus convaincante, le montant des honoraires d'architectes pour cette phase d'étude jusqu'aux soumissions rentrées s'élève à CHF 30'240.- TTC.

D'autres frais annexes sont à prévoir et sont précisés dans le tableau ci-après.

A. Honoraires d'architectes :	30'240,00 CHF
B. Géomètre (relevé et plan de mise à l'enquête)	9'000,00 CHF
C. Gabarits	2'500.00 CHF
D. Frais de procédure permis de construire	3'500.00 CHF
E. Frais divers et imprévus (environ 10% des points A à D, pour arrondir)	<u>4'760 CHF</u>
➤ Total (TTC)	<u>50'000.00 CHF</u>

## 6. Financement

Le développement de la zone sportive et de loisirs figure dans le tableau des projets d'investissements futurs annexé au préavis 2022 / 08 relatif au budget 2023. Sa réalisation avait alors été annoncée en deux étapes, la première pour un montant de CHF 343'000.- et la seconde pour un montant de CHF 800'000.-, soit un montant total de 1'1430'000.-.

Les différentes démarches entreprises par la Municipalité depuis lors ont permis de préciser et affiner le programme et de revoir le coût total du projet à la baisse. La présente demande de crédit d'étude de CHF 50'000.- est à inscrire dans la première phase annoncée de CHF 343'000.-.

## 7. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n° 7 / 2023),
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme et de l'environnement,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 50'000.- TTC en vue de l'aménagement de nouveaux équipements de sports et de loisirs sur le site du Belvédère surplombant la parcelle communale n° 310 ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes ;
3. de laisser à la Municipalité le soin d'amortir cette dépense sur une période de cinq ans à compter de l'année suivant la délivrance du rapport d'étude.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic  Secrétaire   
  
Serge Roy Camille Bergmann

Jouxten-Mézery, le 15 août 2023.

Déléguée de la Municipalité : Mme Nathalie Schöni

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 août 2023.